

DISPOSITIF FISAC 2016-2020



La CARO invite les très petites entreprises (artisans, producteurs, conchyliculteurs et commerçants) à se regrouper pour mettre en avant les offres commerciales locales, l'identité de leur territoire mais aussi leurs offres de services de proximité.

UN APPUI À LA COMMUNICATION

UNE AIDE FINANCIERE POUR
UN SITE WEB COLLECTIF

• QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

GIE, associations de producteurs, de conchyliculteurs, d'artisans, de commerçants indépendants ou mixtes... Le siège social et l'activité professionnelle doivent être situés sur le territoire de la CARO.



• À QUELLES AIDES PRÉTENDRE ?

- Un financement direct du FISAC et de la CARO, à hauteur de 50% du coût de création d'un site web (4 600 € max) avec option de création d'une boutique en ligne,
- Un accompagnement technique est envisageable à l'Espace Coworking (Village Multimédia Zola, Rochefort).
- Vous êtes un producteur local : figurez sur l'annuaire en ligne de la CARO (www.agglo-rochefortocean.fr) ;
- Vous souhaitez participer au prochain Salon de l'Habitat (offre artisans)

Contactez :

Dominique Dupuis : 06 37 22 40 76
Pour le Salon de l'Habitat, renseignez-vous
avant le 30 juin 2018

Edition 2018 - Conception et Crédits photos : CARO / D.R. - Ne pas jeter sur la voie publique



ARTISANS, PRODUCTEURS, COMMERÇANTS

Des aides pour la modernisation
et les démarches marketing



DISPOSITIF FISAC 2016-2020



À ROCHEFORT UNE AIDE DIRECTE POUR LA MODERNISATION DES COMMERCES

• POUR QUELLES DÉPENSES ?

- Investissement de modernisation, embellissement du local,
- Travaux d'accessibilité, de sécurisation, de protection et achat d'équipement apportant une plus-value au commerce,

■ **Dépenses comprises entre 3 000 € et 30 000 € H.T.**

Demandez à consulter le règlement.

• LE CHEF D'ENTREPRISE S'ENGAGE À :

- Suivre une formation adaptée ou former ses salariés au terme d'un diagnostic économique et commercial du point de vente par la CCI selon les besoins identifiés ;
- Contribuer à évaluer l'impact de l'aide apportée sur son activité et son environnement, après financement.

Les travaux ne doivent pas être commencés avant le dépôt du dossier complet. Les projets seront examinés par un Comité de pilotage composé des représentants de la Ville, de la CARO, de la DIRECCTE, de la Sous-Préfecture, de la Chambre de Commerce et de l'Industrie et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat ainsi que des commerçants (Association Action Coeur de Ville).

Vous avez un projet, contactez :

Magali Trioreau (CCI) : 06 71 92 20 37
Sophie Gauvreau (CMA) : 06 37 33 43 95
Danièle Gachina (ACV) : 06 70 01 09 88

• QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- Les artisans, commerçants et entreprises de services situés en centre-ville,
- Les commerçants sédentaires ou non dont le siège social est situé dans un quartier prioritaire : Sud Centre-ville, Avant-Garde, Petit Marseille.

• À QUELLES CONDITIONS :

- Employer moins de 10 salariés,
- Déclarer un chiffre d'affaires inférieur à 1 million€,
- Exercer son activité professionnelle à Rochefort (certaines activités sont exclues).

• À QUELLES AIDES PRÉTENDRE ?

Un financement direct du FISAC et de la Ville de Rochefort, à hauteur de :

- 20% des travaux éligibles
- 30% pour les travaux d'accessibilité.

